



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 194-2020
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive :
N° d'affaire : 2020.RRGR.250

Déposée le : 11.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Walpoth (Bern, PS) (porte-parole)
Gasser (Bévilard, PSA)
Wildhaber (Rubigen, PS)

Cosignataires : 1

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 03.09.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Mesures de formation et d'intégration en faveur d'élèves issus de milieux défavorisés

Le Conseil-exécutif est chargé

1. d'élaborer une série de mesures en matière de formation et de participation qui permettent à tous les élèves issus de familles socialement défavorisées d'avoir accès à l'enseignement à distance ;
2. de garantir que les enfants qui ne bénéficient pas ou guère de soutien chez eux ou qui font face à des difficultés d'apprentissage soient suivis dans le cadre d'un mentorat et aient accès à l'enseignement à distance.

Développement :

Au début de la pandémie de coronavirus, les écoles bernoises ont suspendu l'enseignement présentiel pour le remplacer par un enseignement à distance, ce qui a aggravé les problèmes que rencontrent les enfants issus de familles socialement défavorisées.

Il n'est en effet pas possible de prendre part à l'enseignement à distance sans ordinateur. Or, les familles à faible niveau d'instruction, qui touchent un faible revenu, et les familles au passé migratoire ont beaucoup moins accès aux appareils numériques que le reste de la population. Elles n'ont souvent pas les moyens de financer un ordinateur et une connexion à Internet.

La fermeture des écoles en raison de la pandémie de coronavirus a aggravé ce problème. Même si une famille socialement défavorisée a un ordinateur, les enfants doivent souvent le partager avec leurs frères et sœurs et avec leurs parents. De plus, ces élèves vivent souvent dans de petits appartements où ils ne pouvaient pas étudier au calme pendant la pandémie.

Ainsi, les élèves qui peuvent étudier avec leurs parents et qui bénéficient de l'infrastructure technique requise ont été nettement avantagés par rapport aux enfants issus de familles socialement défavorisées, dont les parents ne peuvent pas s'occuper de leur scolarité. Lorsque les parents ne peuvent pas travailler à domicile, ne parlent pas allemand ou français et ne peuvent pas aider leurs enfants à faire leurs devoirs, les élèves sont souvent livrés à eux-mêmes lors de l'enseignement à distance. Il est donc crucial de mettre en place un mentorat pour eux.

Garantir l'égalité des chances à l'école constitue une tâche permanente, aussi lorsqu'il n'y a pas de pandémie. Or, il apparaît aujourd'hui que l'enseignement à distance creuse le fossé entre les bons élèves et les moins bons élèves. Si nous n'agissons pas rapidement, la situation va s'aggraver, ce qui aura de graves conséquences pour les enfants concernés. Le risque est grand qu'ils subissent des désavantages durables à un stade ultérieur de leur vie.

C'est pourquoi nous demandons l'élaboration d'une série de mesures en matière de formation et de participation qui permettent aux élèves issus de familles socialement défavorisées d'avoir accès à l'enseignement à distance. Il est important que les enfants qui ne bénéficient pas ou guère de soutien chez eux ou qui font face à des difficultés d'apprentissage aient accès à des appareils numériques et soient suivis dans le cadre d'un mentorat pour apprendre à utiliser ces appareils correctement.

Motivation de l'urgence : Meilleure préparation en vue d'une deuxième vague de coronavirus ou d'autres situations qui requièrent un enseignement à distance.

Destinataires
– Grand Conseil